

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 074-247400142-20211221-D_2021_136-DE

2021-136 COMMANDE PUBLIQUE/ MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N°9,
11,16, 17 ET 21



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage : 22 DEC. 2021

**OBJET : MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES -
MODIFICATION DES LOTS N° 9 / 11 / 16 / 17 ET 21**

MMARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N°9 / 11 / 16 / 17 ET 21

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que divers travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour les lots n°9 « Serrurerie », n°11 « Menuiseries intérieures bois », n°16 « Revêtement de sols souples », n°17 « Chauffage - Plomberie sanitaire » et n°21 « Monte PMR », à la suite notamment de la modification des gradins de la bibliothèque intercommunale.

Monsieur le Président fait savoir par ailleurs que des travaux initialement prévus n'ont pas été réalisés pour le lot n°3 « Démolition - Gros œuvre » à la demande du maître d'ouvrage, ainsi que pour le lot n°14 « Peinture intérieure ». Ceci engendre une moins-value de 17 349 € HT (20 818,80 € TTC).

L'ensemble des prestations nouvelles supplémentaires, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 5 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 24 818,68 € HT répartie comme suit :

- Lot n°9 Serrurerie. Titulaire : S.A.R.L. PASCAL COULLOUX. Montant des travaux supplémentaires : + 5 475 € HT, soit une augmentation cumulée à la précédente modification de + 8,58 % du montant initial du lot
- Lot n°11 Menuiseries intérieures bois. Titulaire : MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE. Montant des travaux supplémentaires : + 11 440 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 10,48 % du montant initial du lot
- Lot n°16 Revêtement de sols souples. Titulaire : LAPORTE S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : + 980,40 € HT, soit une augmentation cumulée à la précédente modification de + 5,97 % du montant initial du lot dont 2,19 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°17 Chauffage - Plomberie sanitaire. Titulaire : AQUATAIR SAVOIE S.A.R.L. Montant des travaux supplémentaires : + 6 173,28 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 10,93 % du montant initial du lot dont 7,21 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°21 Monte PMR. Titulaire : CAMILLE ASCENSEUR. Montant des travaux supplémentaires : + 750 € HT, soit une augmentation de + 5,47 % du montant initial du lot.

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur le montant initial des lots. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

22 DEC. 2021

ID : 074-247400112-20211221-D_2021_136-DE

2021-136 COMMANDE PUBLIQUE/ MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N°9, 11,16, 17 ET 21

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
- Lot n°9 Serrurerie pour un montant supplémentaire de 5 475 € HT
 - Lot n°11 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 11 440 € HT
 - Lot n°16 Revêtement de sols souples pour un montant supplémentaire de 980,40 € HT
 - Lot n°17 Chauffage - Plomberie sanitaire pour un montant supplémentaire de 6 173,28 € HT
 - Lot n°21 Monte PMR pour un montant supplémentaire de 750 € HT

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND





MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 5 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 11 Menuiseries intérieures bois

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE
129, allée des charbonniers
ZA Malchamps
74160 FEIGERES
Tél : 04 50 49 02 02
@ : menuisier Rambosson@orange.fr
N° SIRET : 797 180 262 000 25

Montant initial du marché public :
193 231 € HT, soit 231 877,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/03/2021	197 234 € HT
Avenant	2	01/06/2021	198 414 € HT
Avenant	3	28/06/2021	201 554 € HT
Avenant	4	08/10/2021	202 049 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatifs à la modification des gradins de la bibliothèque.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **11 440 € HT, soit 13 728 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 10,48 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **213 489 € HT, soit 256 186,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 4 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 17 Chauffage - Plomberie sanitaire

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

AQUATAIR SAVOIE S.A.R.L.
Z.A.C. des Césarides
30 bis, rue Gustave Eiffel
Seynod
74600 ANNECY
Tél. : 04 50 52 90 31
@ : aquatair.savoie@ventimeca.com
SIRET : 509 328 282 0025

Montant initial du marché public :
253 297,45 € HT, soit 303 956,94 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	21/04/2020	255 422,45 € HT
Avenant	2	05/01/2021	256 554,35 € HT
Avenant	3	08/10/2021	274 804,46 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Remplacement timbres office par des lavabos
- Remplacement d'une robinetterie PRESTO sur un WC. -

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **6 173,28 € HT, soit 7 407,94 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 10,93 % du montant initial du marché public, dont 7,21 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **280 977,74 € HT, soit 337 173,29 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification du marché public au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification du marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 9 Serrurerie

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. PASCAL COULLOUX
466, Allée de la zone des Bonnets
74270 MUSIEGES
@ : info@coulloux.com
Tél : 04 50 44 71 85
N° SIRET : 403 646 532 00024

Montant initial du marché public :
106 215,50 HT, soit 127 458,60 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	03/05/2021	109 851,50 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Modification des mains courantes suite aux modifications des gradins
- Modification des trois auvents en façade.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **5 475 € HT, soit 6 570 € TTC.**

La présente modification cumulée à la modification n°1 représente donc une augmentation de 8,58 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **115 326,50 € HT, soit 138 391,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20211221-D_2021_136-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 16 Revêtement de sols souples

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

LAPORTE S.A.S.
66, Rue des Chênes
CS 60358
74807 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY Cedex
Tél : 04 50 97 04 12
laportesarl@wanadoo.fr
N° SIRET : 481 331 585 000 28

Montant initial du marché public :
88 112,25 € HT, soit 105 734,70 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	08/10/2021	92 394,26 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public suite aux modifications des gradins et à l'ajout de sol devant l'ascenseur de la bibliothèque intercommunale.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **980,40 € HT, soit 1 176,48 € TTC.**

A titre indicatif, la présente modification cumulée à la modification n°1 représente donc une augmentation de 5,97 % du montant initial du marché public, dont 2,19 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **93 374,66 € HT, soit 112 049,59 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20211221-D_2021_136-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n°21 Monte PMR

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

CAMILLE ASCENSEUR
3, place du Général Leclerc
95640 SANTEUIL
@ : camille_ascenseur@yahoo.fr
Tel. 04 50 95 56 34
N° SIRET 815 284 294 00015

Montant initial du marché public :
13 700 € HT, soit 14 453,50 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de fourniture et pose d'antenne GSM élévateur PMR, dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **750 € HT, soit 900 € TTC.**

La présente modification représente donc une diminution de 5,47 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **14 450 € HT, soit 15 353,50 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.